



Covid-19 : La Métropole Rouen Normandie et la Ville de Rouen se mobilisent aux côtés des entreprises et des commerces

Dans cette période où le pays et le territoire sont durement touchés, la Métropole et la Ville de Rouen se mobilisent pour soutenir les acteurs économiques locaux. Faisant face aux conséquences de l'épidémie de Covid-19, des mesures fortes et concrètes sont proposées à destination des entreprises, particulièrement affectées par le ralentissement de l'activité économique. Ce plan massif d'urgence de soutien à l'économie intervient en complément des mesures prises par l'Etat et la Région Normandie.

Exonération de loyers et de taxes

À partir de mars et jusqu'à fin mai inclus, les jeunes entreprises en création hébergées en pépinière faisant l'objet d'un accompagnement spécifique de la Métropole bénéficieront d'une exonération de leurs loyers.

La Ville a également décidé d'annuler les loyers des commerces hébergés dans des cases commerciales propriétés de la collectivité durant la période d'épidémie. La situation des associations et structures de l'ESS payant un loyer à la Ville sera quant à elle étudiée au regard des pertes de recettes qu'elles subiraient du fait de la crise actuelle. Il sera également proposé l'exonération de la TLPE et des droits d'occupations commerciales pour les commerces rouennais pour la période pandémique.

Appel aux propriétaires de locaux commerciaux pour exonérer temporairement les commerçants du paiement de leur loyer et accorder des facilités de paiement

Yvon Robert, Maire de Rouen et Président de la Métropole Rouen Normandie adresse aux propriétaires de locaux commerciaux un véritable appel à la solidarité afin qu'ils participent à l'effort de soutien aux commerçants et artisans du territoire, durement impactés par les mesures sanitaires. Une telle solidarité peut s'exercer en accordant des facilités de paiement ou en exonérant temporairement les paiements des loyers.

Suspension de la collecte de la taxe de séjour pour les hôteliers et hébergeurs professionnels indépendants

Le secteur touristique est également fortement affecté par la crise actuelle. Afin de soulager la trésorerie des hôteliers et hébergeurs indépendants, la collecte de la taxe de séjour sera reportée à la fin du dernier trimestre 2020.

Participation à la mise en place d'un fonds local de solidarité en faveur des entreprises particulièrement touchées par la crise sanitaire.

Le fonds de solidarité mis en place par l'Etat répond à des critères restrictifs. La Métropole travaille avec la Région Normandie à la mise en place en urgence d'un fonds de solidarité normand pour aider les TPE, les artisans et les commerçants, à surmonter la crise et à relancer leur activité dès la sortie de la période de confinement.

Faciliter l'approvisionnement des acteurs économiques et du système de prévention

Les industriels locaux de la chimie, en lien avec Rouen Normandy Invest, ont produit du gel hydroalcoolique qui alimente les services publics essentiels et les entreprises du territoire. Cette démarche sera généralisée, grâce à la plateforme d'entraide mise en place par la CCI www.ccientraide.fr.

La Métropole et la Ville valoriseront auprès des entreprises du territoire cette plateforme numérique d'entraide entre entreprises pour faire connaître les offres de services et les produits, pour rechercher des fournisseurs et des sous-traitants et pour faciliter la coopération locale et préserver l'activité des entreprises. Un travail spécifique est mené concernant les fournitures nécessaires au système de santé.

Etre à l'écoute des entreprises

Tout au long de cette période difficile, la Métropole va maintenir un contact personnalisé avec les entreprises du territoire, quelle que soit leur taille, ainsi qu'avec les associations filières et les clubs territoriaux, pour identifier les difficultés, relayer les informations, orienter les dossiers vers les dispositifs de soutien en place et adapter les interventions au plus près de la réalité des acteurs. Un formulaire de contact sera disponible sur le site internet de la Métropole et de la Ville.

Raccourcissement des délais de paiement des entreprises titulaires de marchés publics

Dans le contexte, les marchés publics doivent continuer à être exécutés et les paiements doivent être honorés. La Métropole et la Ville vont s'attacher, durant toute la période de crise, à raccourcir les délais de paiement des entreprises titulaires de marchés.

CONTACTS PRESSE :

Métropole Rouen Normandie

Perrine BINET

perrine.binet@metropole-rouen-normandie.fr

07 64 67 18 05

Ville de Rouen

Vanessa DAVID

presse@rouen.fr

07 62 69 76 40